



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

43 COM

WHC/19/43.COM/13.Add

Paris, 6 juillet 2019

Original : anglais

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarante-troisième session

**Bakou, République d'Azerbaïdjan
30 juin - 10 juillet 2019**

Point 13 de l'ordre du jour provisoire : Assistance internationale

13. Examen des demandes d'assistance internationale

ADDENDUM

Ce document contient une demande d'assistance d'urgence relevant de la compétence du Comité du patrimoine mondial ; elle a été reçue après la publication du document WHC/19/43.COM/13.

I. DEMANDE D'ASSISTANCE INTERNATIONALE SOUMISE À LA DÉCISION DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

1. Conformément au paragraphe 241 des *Orientations*, les décisions concernant les demandes d'assistance d'urgence supérieures à 75.000 dollars E.U. sont prises par le Comité du patrimoine mondial, tandis que celles concernant des demandes inférieures à 75.000 dollars E.U. sont prises par le Président. Une demande des Seychelles d'un montant de 96.850 dollars E.U. a été reçue après la publication du document WHC/19/43.COM/13, et est présentée ci-après.
2. La mention de la décision prise par le Comité du patrimoine mondial sur cette demande sera intégrée dans la décision **49 COM 13** (voir document WHC/19/43.COM/13).

ASSISTANCE D'URGENCE

N°	Région	État partie - Nom de l'activité	Montant demandé (en dollars E.U.)	Montant recommandé pour approbation (en dollars E.U.)
1	Afrique	Seychelles – Réduire les impacts de la fourmi folle jaune envahissante, <i>Anoplolepis gracilipes</i> , sur le site du patrimoine mondial de l'UNESCO de la Vallée de Mai, Seychelles, afin de préserver sa valeur universelle exceptionnelle	96.850	96.850

Fonds disponibles pour une possible approbation au titre du budget de l'assistance d'urgence au 30 juin 2019 : 115.775 dollars E.U.

Montant total soumis à l'approbation du Comité : 96.850 dollars E.U.

Commentaires du Secrétariat : fonds disponibles suffisants.

Un résumé de cette demande est présenté dans les pages suivantes. Le texte intégral est disponible auprès du Secrétariat.

DEMANDE N° 1

Assistance d'urgence

Patrimoine naturel Afrique

État partie : Seychelles (*petit État insulaire en développement*)

Nom de l'activité : Réduire les impacts de la fourmi folle jaune envahissante, *Anoplolepis gracilipes*, sur le site du patrimoine mondial de l'UNESCO de la Vallée de Mai, Seychelles, afin de préserver sa valeur universelle exceptionnelle

Montant demandé : 96.850 dollars E.U.

État des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial, au 31 décembre 2018 : sans objet.

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial en faveur de ce bien au cours des dix dernières années : aucune.

Contexte :

La Vallée de Mai sur l'île de Praslin, aux Seychelles est le seul endroit où se développent les six espèces de palmiers endémiques des Seychelles et c'est aussi un bastion pour de nombreuses espèces endémiques qui ne se trouvent qu'à Praslin ou dans ce type d'habitat. Elle abrite également 13 des 15 espèces endémiques de reptiles des Seychelles et au moins 5 des 12 espèces endémiques d'amphibiens.

La Fondation des îles Seychelles (FIS) qui gère et protège le site depuis 1989, a observé pour la première fois, en 2009, des fourmis folles jaunes *Anoplolepis gracilipes* dans la Vallée de Mai. Les fourmis folles jaunes qui figurent parmi les cinq pires espèces exotiques envahissantes de la planète, ont dévasté plusieurs écosystèmes insulaires où elles avaient été introduites, provoquant des répercussions en chaîne sur de multiples groupes d'espèces.

Les fourmis folles jaunes se sont propagées dans la Vallée de Mai en 2009. Un suivi de la répartition et de l'abondance de fourmis folles a vite été mis en place par la FIS après leur découverte sur le site. Au cours des 6 années suivantes, les études ont permis de constater que le nombre et la répartition de fourmis folles demeuraient relativement stables et que la présence d'*A. gracilipes* restait cantonnée en lisière de la Vallée de Mai. En 2016, la population s'est considérablement répandue sur le site. Un financement a donc été obtenu par la FIS début 2017 à partir de l'initiative « Inva'Ziles » administrée par l'UICN afin de mener des recherches, tester et déployer des mesures de contrôle dans la Vallée de Mai ; malgré cela, les mesures prises n'ont pas encore freiné l'incursion des fourmis folles jaunes sur le site, ni empêché leur nombre de s'accroître. En conséquence, pour la première fois fin 2018, la fourmi folle jaune très envahissante a couvert 100 % de la Vallée de Mai et ce, avec une densité moyenne bien supérieure à celle recensée depuis son introduction dans la vallée.

Sur les 13 espèces endémiques de reptiles et les 5 espèces d'amphibiens endémiques représentées dans la Vallée de Mai, les fourmis folles jaunes ont été reconnues comme ayant des répercussions (soit une abondance temporelle ou spatiale inférieure liée à l'occurrence de la fourmi folle, soit de multiples attaques recensées) sur au moins 8 espèces

de reptiles et 2 espèces d'amphibiens, les autres espèces d'herpétofaune étant aussi probablement considérées comme étant la cible de ces impacts (non documentés). Cela aboutit à une estimation prudente de 56 % de l'herpétofaune endémique de la vallée en danger et probablement davantage. Par ailleurs, au moins 2 nids de perroquets noirs des Seychelles ont été décimés sous l'effet du pullulement de fourmis folles jaunes durant les deux dernières saisons de reproduction où les poussins ont succombé aux projections d'acide formique venant des fourmis.

Objectifs :

Le projet proposé portera directement sur la menace que représente la fourmi folle jaune pour la Vallée de Mai et finalement en minimisera l'impact grâce à 5 activités principales :

- (1) instauration de mesures de contrôle efficaces contre la fourmi folle jaune et identification d'une méthode adéquate de contrôle à long terme de l'espèce dans la Vallée de Mai ;
- (2) création et conduite d'un suivi régulier de l'abondance et de la répartition des fourmis folles jaunes, et de leurs impacts ;
- (3) déploiement de mesure(s) de contrôle identifiée(s) à partir de la première activité dans la Vallée de Mai et évaluation de l'efficacité avec la seconde activité ;
- (4) mise en œuvre d'un programme éducatif et de sensibilisation permettant de faire prendre conscience des effets préjudiciables de la fourmi folle jaune sur l'île de Praslin tout en réduisant la menace d'expansion progressive de la population de fourmis folles ; et
- (5) inclusion du suivi et du contrôle des fourmis folles jaunes dans la gestion en intégrant le suivi actuel de la fourmi folle dans le nouveau plan de gestion du bien.

Durée du projet :

Estimée à 18 mois

Résultats escomptés :

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Moyens de vérification</i>
1. Abondance considérablement réduite de FFJ dans la VdM	1.i) Les enquêtes d'évaluation rapide bimensuelles des FFJ montrent un déclin de l'abondance moyenne ; 1.ii) Les données d'enquête annuelle des pièges indiquent un déclin de l'abondance moyenne des FFJ	1.i) Données d'enquêtes et rapports mensuels 1.ii) Rapport annuel et données d'enquêtes sur la FFJ
2. Diminution de la répartition de FFJ dans la VdM (ou éradication locale)	2.i) Les enquêtes d'évaluation rapide bimensuelles des FFJ indiquent une répartition plus faible des FFJ dans la VdM 2.ii) Les données d'enquête annuelle des pièges indiquent une baisse de la répartition des FFJ dans la VdM	2.i) Données d'enquêtes et rapports mensuels 2. ii) Rapport et données d'enquêtes annuels sur la FFJ
3. Récupération de la faune native dans la VdM	3.i) Les données d'enquête annuelle des pièges affichent un plus grand nombre de fourmis natives 3.ii) Les enquêtes de la faune native sur les cocotiers de mer signalent la présence croissante de mollusques et la présence stable/croissante de geckos. 3.iii) Les enquêtes sur l'herpétofaune relèvent une présence stable ou croissante de geckos, caméléons et rainettes. 3.iv) Mise en place d'un nouveau suivi de la faune terrestre, incluant scinques, serpents, crabes et autres invertébrés.	3.i) Rapport et données d'enquêtes annuels sur la FFJ 3.ii) Données d'enquêtes et rapports mensuels 3.iii) Rapports de sondages et données d'enquêtes sur l'herpétofaune 3.iv) Données de suivi et rapports mensuels
4. Réduction de la menace exercée sur les nids de perroquet noir par les nuisances des FFJ	4.i) Le suivi de la période de reproduction annuelle indique qu'aucun nid n'a été la proie des FFJ	4.i) Rapport de fin de saison sur le perroquet noir

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
5. Transfert de connaissances au personnel local afin que davantage de contrôle puisse être effectué interne par la FIS	5.i) Nombre de personnes locales formées au contrôle, de suivi et d'éradication de la FFJ (visant au moins 5 personnes) 5.ii) Nombre de personnes locales formées aux techniques de contrôle, de suivi et d'éradication de la FFJ (visant au moins 5 personnes)	5. Rapports VSC mensuels, autres rapports, personnel local contrôlant les méthodes et formant les autres
6. Prise de conscience accrue de l'occurrence et de l'impact des FFJ sur la VdM chez les Praslinois	6.i) Questionnaires. 6.ii) Nombre de participants aux présentations/ entretiens/ expositions/ événements. 6.iii) Nombre de médias, médias sociaux et articles de bulletins produits. 6.iv) Mesure des 'lecture' ou 'likes' des messages des médias sociaux et des reportages vidéos. 6.v) Chiffres de diffusion des articles de bulletins 6.vi) Pas de résistance ni de critique des mesures de contrôle des FFJ pour la VdM parmi le public	6. Pour tous, rapport et comptes rendus des responsables et dossiers

Budget:

Budget total de l'activité (en dollars E.U.) :	111.850
Contributions nationales ou autres (en dollars E.U.) :	15.000
Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial (en dollars E.U.) :	96.850
1. Organisation Sans objet	
2. Personnel / services de conseil (honoraires)	36.000
Expert international (chef d'équipe) pour 12 mois	15.000
Expert international (chargé de projet) pour 12 mois	12.000
Expert national pour 12 mois	9.000
3. Voyages	4.000
Frais de déplacements internationaux pour 2 experts	3.000
Frais de déplacements intérieurs (transport maritime Mahé-Praslin)	1.000
4. Indemnités journalières de séjour	14.000
Logement pour 14 mois	14.000
5. Équipement	37.000
Appâts/poison	24.000
Points d'appât, épandeurs manuels, souffleuses à essence	10.000
Fournitures (pièges à fosse, ruban de marquage, pieux, rubans de 50 m, papeterie, éthanol, pots d'échantillons, attractif)	1.000
Équipement technique (pour les enquêtes : GPS, torches, ordinateur portable, disque dur)	2.000
	1.000
6. Évaluation, soumission et publication de rapport	1.000
Évaluation	1.000
7. Divers	4.850
Journées de formation sur la manipulation des pesticides (15 personnes)	1.850
Droits de douanes & frais de manutention sur l'équipement	500
Activités éducatives et de sensibilisation	2.000
Divers	500

Recommandation de l'UICN

De manière générale, la proposition est claire et bien écrite, et évoque une urgence en matière de conservation qui nécessite un financement immédiat afin d'éviter l'éventualité de l'extinction imminente d'espèces endémiques.

Le constat alarmant présenté d'une forte et brutale régression des invertébrés et des vertébrés endémiques, suite à l'expansion et à la densité progressive des fourmis folles jaunes (FFJ), correspond à ce qui a été observé sur les autres îles ayant subi des explosions semblables de la population de FFJ qui semblent avoir conduit à la disparition d'espèces endémiques et en avoir amené d'autres au bord de l'extinction. En l'absence de contrôle de la FFJ, il y a tout lieu de s'attendre à des déclin importants d'espèces écologiques clés qui seront suivis de changements dans la structure et la fonction de l'écosystème. Ces changements auront un impact direct sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien du patrimoine mondial de la Réserve naturelle de la Vallée de Mai.

Le plan de travail est bien préparé et logique, et compte tenu du fait qu'il y a eu un gros travail récent effectué sur les techniques de contrôle des FFJ, un programme de contrôle fructueux devrait être faisable avec le concours d'experts en la matière. Les lignes budgétaires sont également raisonnables pour un projet d'éradication local à court terme.

L'UICN considère, par conséquent, que la présente demande peut être approuvée étant donné le caractère urgent de la menace et l'importance primordiale d'un programme de contrôle. Suite à l'approbation, il conviendrait également de demander à l'État partie de clarifier son plan de financement à long terme au-delà de cette demande d'Assistance internationale de 18 mois, compte tenu du fait qu'une gestion à plus long terme sera certainement indispensable pour maintenir la population de FFJ à des niveaux acceptables. Au cas où l'État partie nécessiterait la recommandation d'experts, l'UICN serait prête à offrir ses conseils.

Recommandation du Secrétariat

Les objectifs de la demande d'assistance d'urgence soumise par la République des Seychelles (par l'intermédiaire de la Seychelles Island Foundation (SIF)) sont d'éliminer la menace des fourmis folles jaunes envahissantes *Anoplolepis gracillipes* à la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du site en éradiquant leurs populations, et d'établir également un système de surveillance et de suivi pour ces espèces envahissantes.

La demande est qualifiée d'assistance d'urgence car le bien est en danger imminent de dommages graves dus à des phénomènes soudains et le projet vise à prendre des mesures d'urgence pour la sauvegarde du bien. Après examen de cette demande, une subvention d'urgence est justifiée. Compte tenu de la nature quasi incontrôlable du phénomène des espèces envahissantes, il est absolument nécessaire de déployer tous les moyens disponibles pour faire face à cette menace, car plus rapidement il y sera fait face, moins elle se propagera et plus elle sera facile à éradiquer.

Suite à davantage de consultations avec l'Etat partie afin de réviser le montant alloué aux 2 consultants internationaux, qui était de 59.400 dollars E.U., soit environ 45 % du budget global, les lignes budgétaires révisées sont claires et raisonnables. Le plan d'action est également logique et bien préparé. Il montre comment il inclura le renforcement des capacités à bien des égards, ce qui assurera la durabilité de ce projet et empêchera tout dommage supplémentaire causé par les fourmis folles jaunes envahissantes.

Pour ces raisons, le Secrétariat recommande l'approbation de cette demande.